



Fiche n°L2-M-07

Priorité : Lot 2

Projet matériel

DÉVELOPPEMENT DE LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

1. Description succincte du projet

Le projet consiste à développer un réseau de bornes de recharge pour les vélos et les voitures électriques.

Leur localisation précise doit encore être définie, mais à l'heure actuelle, les villages envisagés pour leur facilité d'accès sont Bodange, Fauvillers, Hollange, Strainchamps et Warnach.

Les bornes seront payantes et destinées aux personnes de passage. Etant donné le temps de recharge, chaque lieu devra être sécurisé et idéalement placé à proximité d'une activité.

Pour faciliter l'accès à ces bornes de recharge, une signalétique sera mise en place à partir des grands axes de communication et elles seront renseignées sur internet.

La pratique du vélo électrique sera encouragée par l'organisation d'achats groupés, la location de vélos, la conception d'itinéraires adaptés...

2. Justification du projet

Dans le cadre plus général de la transition énergétique, le développement d'un réseau de bornes de recharge pour les véhicules électriques est une option pour promouvoir cette mobilité. En ce qui concerne le vélo électrique, sa pratique a de plus un impact sur le sport et indirectement la santé.

En outre, le diagnostic partagé a mis en avant que les consommations énergétiques du territoire communal sont caractéristiques des contraintes de la ruralité : le secteur du transport utilise la part la plus importante (67%). Les dépenses énergétiques liées au transport ne vont cesser d'augmenter. Donc l'encouragement d'alternatives électriques aura un impact énergétique et financier sur les citoyens.

Enfin, ce projet contribuera également à rencontrer les objectifs du PAEDC (Plan d'Action pour l'Énergie Durable et le Climat) en cours d'élaboration par la Commune de Fauvillers.

Effets directs et multiplicateurs

- Contribution à la lutte contre le réchauffement climatique
- Amélioration des conditions physiques et de santé
- Image verte de la Commune
- Développement du tourisme et de la mobilité douce
- Dimension multimodale (en lien avec le RAVeL, le parking de covoiturage...)

Interaction avec d'autres fiches-projets du PCDR

- L2-M-05 : Création d'espaces de convivialité dans les villages
- L2-IM-09 : Actions favorisant la mobilité douce
- L2-IM-04 : Renforcement de la promotion touristique de la commune
- L3-IM-06 : Soutien à la mise en œuvre de projets énergétiques

En conclusion, le projet permet de développer des équipements adaptés aux solutions de mobilité électrique sur le territoire communal.

3. Lien à la stratégie du PCDR

Environnement	4 Prendre des mesures ambitieuses pour la protection, la valorisation et la gestion de l'environnement
4.1 En allégeant l'empreinte énergétique du territoire, en commençant par encourager des modes de consommations et de productions raisonnées	
Economie	5 Organiser la mobilité pour tous aux niveaux local et supracommunal
5.1 En favorisant la mobilité active pour relier chaque village de la commune	
5.2 En soutenant des solutions alternatives de mobilité utilitaire	

Liens avec d'autres stratégies

- SDC (Schéma de Développement Communal) : sécuriser et favoriser les déplacements
- PST (Programme Stratégique Transversal) : être une commune moderne qui garantit l'efficacité de l'administration et des services publics dont elle a la charge ; être une commune dynamique, attentive aux besoins des acteurs économiques, tout en soutenant les initiatives culturelles et en valorisant ses atouts touristiques
- PNHSFA (Parc Naturel Haute-Sûre Forêt d'Anlier) : être à la pointe des nouvelles technologies

4. Impacts du projet sur le développement durable

Social et culturel	Environnement	Économique	Exemples d'impacts positifs et négatifs du projet sur le développement durable
	++		Il a un impact positif sur le pilier environnemental, en proposant une alternative à l'utilisation du pétrole et en participant ainsi à développer le mix énergétique dans les consommations quotidiennes.
		+	La présence de bornes de rechargement a un impact sur l'attractivité touristique.

5. Localisation et statut

Localisation au sein de la commune

- Une borne pour voiture électrique au niveau du parking de l'administration communale à Fauvillers.
- 5 bornes pour vélos électriques :
 - * à la maison rurale « la Ferme Simon » (en synergie éventuelle avec le syndicat d'initiative),
 - * à Bodange (parking RAVeL),
 - * à Hollange (parking RAVeL ou à proximité de la maison de village),
 - * à Warnach (parking de covoiturage),
 - * à Strainchamps (parking RAVeL).

Statut de propriété

- Parking de l'administration communale : domaine communal (public et/ou privé)
- Maison rurale « la Ferme Simon » : domaine privé communal
- Bodange (parking RAVeL) : domaine public régional
- Hollange : pas de localisation définitive
- Warnach (parking de covoiturage) : domaine communal (en cours de définition)
- Strainchamps (près de l'ancienne gare, au niveau du RAVeL) : domaine public communal (en cours de définition)

6. Parties prenantes, porteurs de projet

- Porteur du projet : Commune
- Autres intervenants financiers potentiels : Appel à projets spécifique ; ORES qui assure le raccordement voire le renforcement entre la borne et le réseau
- Partenaires associés : CLDR, PNHSFA, Syndicat d'Initiative, Maison du Tourisme

7. Programme de réalisation

Éléments pris en compte pour définir la priorité de la fiche

- Ce projet permet de rencontrer deux objectifs, un relatif à la mobilité et l'autre à l'énergie, qui ont été des sujets au cœur des débats tout au long de l'élaboration du PCDR.
- Il a été évoqué dès les informations/consultations de la population et sur la plateforme de consultation numérique. Lors de la rencontre du 3 mars 2020, la CLDR a confirmé l'importance de ce projet et a décidé de l'inscrire dans une programmation de 4 à 6 ans.

État du dossier/ Etat actuel

Une borne de recharge pour les véhicules électriques existe pour les clients du garage Noiset (à Malmaison).

Programme des travaux

Finaliser la délimitation précise des 6 lieux choisis (5 pour les vélos et 1 pour les voitures), en particulier à Hollange

Aménagement

- Délimitation de l'aire de stationnement
- Installation de la borne
- Raccordement électrique

Signalisation

- Signalisation au sol
- Signalisation verticale à partir des principales voies de communication
- Signalisation sur des sites internet ou applications mobiles spécifiques

Pratique du vélo électrique

- Location de vélos aux Syndicats d'Initiative de la Maison du Tourisme Cap Sûre Anlier
- Organisation de journées de sensibilisation
- Coordination de Groupes d'Achats Communs pour des vélos électriques
- Conception d'itinéraires adaptés

Planification des travaux

Le projet entraîne-t-il un phasage des demandes de Convention ? OUI NON

Démarches administratives à réaliser

- Avis préalable d'ORES quant à la capacité du réseau électrique pour chaque lieu.
- Identification des sources de financement potentielles et prise de contact avec les services concernés.
- Renseignement des bornes sur internet.

Éléments à mettre en place pour assurer le bon usage de l'investissement réalisé

- La conception et les travaux d'aménagement seront développés dans un objectif de durabilité.
- Préciser la gestion des équipements.

8. Évaluation (en relation avec les objectifs visés et les effets attendus)

Indicateurs de réalisation (Comment saura-t-on que le projet a bien été mis en œuvre ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Travaux	Réalisation	PV de réception des travaux, communication

Indicateurs de résultat (Quels sont les effets du projet ?)

Intitulé de l'indicateur	Valeur cible	Source de vérification (document, rapport, carnet, registre...)
Nombre de chargements pour chaque borne	Au bout de 5 ans : 1 utilisation hebdomadaire pour les voitures 2 utilisations hebdomadaires par borne de recharge pour les vélos	Facture